

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHONE-ALPES (ACTRA)

269 rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE



SEANCE DE CONFIRMATION CANINE (Toutes races) - MERCREDI 21 AOUT 2024 ARGONAY (74) sur les terrains du Club d'Education Canine de la Région d'Annecy - 485 Chemin du Fier

Inscrire mon chien (une feuille par chien) - Engagement et paiement en ligne sur www.cedia.fr

Race :

Sexe (rayer la mention inutile) : Mâle - Femelle

Nom du Chien :

N° Identification (Puce ou tatouage)*

N° LOF* (losh-nhsb-kc-vdh) :

Date de naissance : (Merci de vérifier ci-dessous si votre chien a bien l'âge minimum requis)

Age minimum de la confirmation 15 mois : Berger Allemand – Briard - Bouvier des Flandres - Schnauzer Géant - Dogue Allemand - Dogue de Bordeaux Mastiff – Hovawart – Bullmastiff - Mâtin de Naples - Montagne et Mâtin des Pyrénées - Saint Bernard - Terre Neuve – Landseer – Léonberg - Dobermann Rottweiler - Dogue du Tibet - Grand Bouvier Suisse - Bouvier Bernois - Cane Corso – Fila Brasileiro – Mâtin Espagnol – Rafeiro do Alentejo – Castro Laboreiro – Chien de Montagne de la Serra de Estrela – Staffordshire Américain, tous les teckels – Chien du Pharaon – Cirneco de l'Etna – Podenco Canario et Ibicenco et portugais - Samoyède - Akita Inu - Akita Américain - Esquimau Canadien – Chien du Groenland –Dalmatien, Rhodesian Ridgeback - Retrievers et Grands Lévrier – Age minimum de la confirmation 10 mois : Epagneuls pékinois et japonais – Toutes les autres races : 12 mois.

Nom et prénoms du propriétaire * :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone * :

Adresse courriel * :

* *Ecrire très lisiblement*

TARIF : 40 € par chien

Aucun remboursement ne sera effectué, même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation ou ne peut être présenté.

Renseignements par courriel : actra69@orange.fr

MODALITES D'INSCRIPTION impérativement au plus tard le 12 août 2024

Soit en ligne sur www.cedia.fr

Soit en adressant par courrier ce formulaire rempli, accompagné de son règlement de 40 € à l'ordre de l'ACTRA à : **CEDIA – Confirmation ARGONAY – 67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM.**

Il vous sera adressé, par email, une convocation dans les huit jours précédant la séance avec un horaire impératif de passage devant l'expert. *Tout dossier incomplet ou reçu au-delà de la date limite sera considéré comme nul.*

DOCUMENTS A APPORTER POUR LA CONFIRMATION

Vous devrez vous munir des documents suivants : le certificat de naissance original de votre chien, sa carte d'identification par puce électronique ou tatouage, s'il ne vous a pas été adressé par CEDIA avec votre convocation un imprimé de confirmation à remplir que vous pouvez télécharger sur le site de la Centrale Canine www.centrale-canine.fr La présentation du certificat antirabique est obligatoire pour les chiens venant de l'étranger et ceux classés en 2^e catégorie ces derniers devant être muselés et présenter également la déclaration en Mairie ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur ; la feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France.

Je soussigné déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus et m'engage à me conformer au règlement de la séance de confirmation et aux consignes en cas de crise sanitaire. J'exonère totalement l'ACTRA de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers), survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même pour n'importe quel accident.

**Lu et approuvé
Signature :**